

**Vœu déposé par**  
**Le Conseil de quartier Saint Blaise**  
**du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

**Le Conseil de quartier Saint Blaise :**

**Considérant que les services publics sont des outils essentiels à la couverture des besoins des habitants ;**

**Considérant que les services courriers et bancaires de la Poste sont indispensable aux habitants de notre quartier et doivent donc être un service public de proximité de qualité ;**

**Considérant qu'il n'est pas acceptable de limiter l'accès aux services publics qui plus est aux habitants d'un quartier prioritaire de la Politique de la ville de Paris ;**

**Considérant qu'il est incompréhensible que des services publics de proximité indispensables socialement soient rognés par La Poste car supposés non rentables économiquement ;**

**Constatant** que la fermeture de 9 h00 à 13h00 en semaine du bureau de Poste Paris Saint Blaise, 37 rue Mouraud, est devenue très pénalisante pour les usagers habitant un quartier sensible qui reste un des plus peuplés et défavorisés de Paris ;

Constatant que la situation a empiré sur place mais également dans les bureaux des quartiers voisins sur lesquels ces milliers d'usagers ont été contraints de se rabattre ;

Constatant que la disparition des boîtes à lettres de proximité et notamment depuis trois mois celle de la place centrale de Saint Blaise, souligne également la dégradation de ce service public dans ce quartier populaire ;

***Rappelle*** que les citoyens naissent & demeurent libres et égaux en droits et que les distinctions sociales même entre quartiers, ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune et non la rentabilité.

**Constatant** que pour faire l'économie de deux emplois, le bureau de poste Paris- Saint Blaise desservant quelque 20 mille personnes ne fonctionne plus qu'à mi-temps pendant que la Banque postale investissait dans le 1<sup>er</sup> arrondissement 150 millions d'euros dans un complexe comprenant un hôtel de luxe et un restaurant « tendance » et que le groupe La Poste a annoncé lors du Conseil d'Administration du 24 février 2022 ses plus hauts résultats historiques, avec plus de 34 milliards de chiffre d'affaires et 2,07 milliards de bénéfice net ;

***Rappelle*** que la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite un service public institué pour l'avantage de tous & non pour l'utilité particulière de quelques-uns, voire de ceux auxquels il est confié.

**Constatant** que la situation devient explosive à Saint Blaise quand seul point de distribution de billets sur un large secteur, l'accès au distributeur sécurisé est fermé par « le service public », et qu'un, voire les deux, distributeurs extérieurs tombent en panne ou sont vandalisés ;

**Constatant** que plus de la moitié des bénéficiaires des aides sociales sont tributaire de la Poste et qu'au bout de trois retraits à un distributeur d'une autre banque une commission bancaire est prélevée sur le compte de ces gens modestes ;

**Constatant** que le bureau de poste fermé, les gens pauvres privés de cartes bancaires ne peuvent plus retirer la moindre liquidité dans ce bureau rénové et équipé mais volontairement condamné à une sous-utilisation drastique de l'investissement public ;

**Rappelle** que tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes la nécessité de la contribution publique et d'en suivre l'emploi et que la propriété, même de revenus très modestes, est un droit imprescriptible du citoyen et qu'il ne peut en être privé d'accès par des décisions arbitraires.

**Constatant** que cette situation correspond à une politique générale de réduction des points de présence du service postal les moins économiquement rentables mais qui sont socialement les plus utiles ;

**Constatant** que face à la fragilisation de plusieurs bureaux dans le 20<sup>ème</sup>, la Poste a accepté de revoir sa position suite à la mobilisation des habitants et des élus et que le dialogue doit se poursuivre pour le renforcement du service public postal ;

**Constatant** qu'à Saint Blaise les usagers ont été mis devant le fait accompli et que la quasi fermeture du bureau de Poste a souligné cette nouvelle dégradation du service public, prélude à sa totale disparition, si rien n'est fait ;

**Rappelle** que l'accès au service public est un droit inviolable et sacré, que nul ne peut en être privé, si la nécessité publique ne l'exige pas. L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits des citoyens ne peuvent présider à la fermeture d'un service public de proximité dans un quartier défavorisé.

**Le Conseil de quartier Saint-Blaise considérant que la rentabilité financière ne doit pas prévaloir sur les missions d'égalité d'accès et de continuité d'accueil d'un service public de proximité, émet le vœu que le Maire du 20<sup>ème</sup> intervienne auprès de La Poste afin que les horaires d'ouverture du bureau Saint Blaise soient rétablis de 9h00 à 19h00 du lundi au Vendredi et de 9h00 à 13h00 le samedi. Le Conseil de quartier demande également au Maire du 20<sup>ème</sup> d'intervenir pour que la boîte aux lettres jaune de la place centrale de Saint Blaise soit remise en place afin d'assurer un service postal et économique de qualité, accessible à toutes et tous dans ce quartier populaire.**